

20. Ma situation médicale change, que dois-je faire ?

Ma situation médicale s'est aggravée. Puis-je obtenir une allocation plus élevée ?

Si votre état de santé s'est aggravé depuis votre dernier examen par l'évaluateur ou l'évaluatrice, vous pouvez demander la révision de l'évaluation de votre perte d'autonomie sur la plate-forme Wal-protect.

Vous pouvez également vous adresser à votre mutuelle, à votre commune, au CPAS ou à une association représentant les personnes en situation de handicap pour obtenir de l'aide.

[FAQ 3 « Comment puis-je me faire aider pour introduire ma demande ? »](#)

Mon état de santé s'améliore

Dans ce cas, vous êtes tenu(e) d'en informer votre mutuelle le plus rapidement possible.

Formulaire « signaler un changement » (formulaire à venir)